Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_53-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_53
id. 3874

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30
Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

___

Le Syndicat départemental "Tarn-et-Garonne numérique" a été créé le 1er février 2016 par arrêté préfectoral. Il regroupe le Conseil départemental, 9 intercommunalités et la commune de Reyniès.

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_53-DE

Les 8 autres communes du Grand Montauban sont concernées par les investissements privés d'Orange pour la fibre optique initiée en 2013.

Par délibération en date du 14 avril 2016, le conseil syndical a adopté le règlement intérieur de « Tarn-et-Garonne numérique », dans lequel a été posé le principe des participations des membres du syndicat à savoir :

• le Conseil départemental participe à hauteur des 2/3 des dépenses d'investissement et de fonctionnement,
• les EPCI et la commune de Reyniès participent à hauteur de 1/3 des dépenses d'investissement et de fonctionnement,

En 2017, le syndicat a lancé le programme de montée en débit ADSL à déployer sur le périmètre voté par le conseil syndical le 20 juin 2016.

Ces opérations de montée en débit visent à apporter une solution performante et rapide d'accès internet dans des secteurs particulièrement pénalisés.

Au total, ce sont près de 16 000 foyers et entreprises qui sont concernés par la création de 79 nouveaux centraux téléphoniques ADSL opticalisés.

Les premières mises en service ont eu lieu au début de l'automne 2017. A ce jour, la moitié des équipements du programme est engagé avec une mise en service pour environ 8 000 abonnés. La fin du programme est prévu d'ici la fin de l'été 2018.

Cette opération, évaluée à 10 M€, a fait l'objet d'un emprunt contracté en 2017 par le syndicat (sur 20 ans à 1,35 %).

Les participations des membres du syndicat se font selon la clef de répartition retenue (2/3 auprès du Conseil départemental et 1/3 auprès des EPCI), au prorata du nombre de prises dont chaque EPCI est équipé.

Ce marché initial a été le support d'investissements complémentaires à hauteur de 2,2 M€ pour permettre de rendre cet équipement initial compatible avec le futur réseau fibre optique pour tous (travaux de sur-calibrage des câbles, enfouissement de fibre optique, etc...).

Ainsi en 2018, pour le Conseil départemental, ce sont trois contributions qui sont appelées par le syndicat Tarn-et-Garonne numérique répartis de la façon suivante :

- Budget principal 2018..... 213 555 € TTC
- Budget annexe "aménagement numérique" 2018 :
  . subvention d'équipement -section investissement : 607 938 € HT
  . subvention exceptionnelle – section d'exploitation : 106 263 € HT

*
* *

Envoyé en préfecture le 24/04/2018
Reçu en préfecture le 24/04/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180404-CD20180404_53-DE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les contributions à verser au titre de 2018 au syndicat « Tarn-et-Garonne numérique » à savoir :
  - budget principal de fonctionnement 213 555 €
  - budget annexe : subvention d'équipement 607 938 €
  - budget annexe : subvention exceptionnelle 106 263 €

P : 22
C : /
A : 8 *(M. Bésiers ne prend pas part au vote)*
Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC